

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 09 juin 2023 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - ARTOLA Monique - BERGES Muriel - CADILLON Guillaume - CADILLON Michèle - DARRIGRAND Sébastien - JEAN Benoît - LASSERRE Valérie - MAGNE Christophe - MARREIN Robert

Excusé : CALLEDE Eric

Excusés représentés : MAUBAY Pierrette représentée par CADILLON Michèle et MORENO William représenté par MARTINEZ Christophe

Secrétaire de Séance : CADILLON Michèle

Le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 02 mai 2023. Aucune observation ou précision n'est formulée, Monsieur le Maire et la secrétaire de séance signent le registre.

Vient l'ordre du jour :

1°/ Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

En vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Le conseil municipal est convoqué ce jour pour la désignation des délégués, et suppléants au sein du collège électoral, qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Étant une commune de moins de 9 000 habitants et ayant 15 membres lors de l'effectif légal des élections municipales de mars et juin 2020. Le nombre de délégués titulaires à élire est de 3, et également 3 pour les délégués suppléants.

Monsieur le Maire ouvre la séance du bureau électoral.

Monsieur Jean BENOIT est désigné comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil. 12 conseillers présents ou représentés, et constate que le quorum est rempli.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Il rappelle que les délégués et suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après l'ouverture du scrutin le maire a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée.

Liste délégués titulaires :

-MARTINEZ Christophe

-BERGES Muriel

-MARREIN Robert

Liste délégués suppléants :

-CADILLON Michèle

-CADILLON Guillaume

-LASSERRE Valérie

Les membres du conseil municipal procèdent au dépouillement des bulletins de vote. 12 suffrages exprimés.

Un exemplaire de la liste est placé dans une enveloppe close, et joint en annexe au procès-verbal dressé et clos ce jour le 09 juin 2023 à dix neuf heures et vingt minutes.

2°/Projet de concession Lotissement de l'Orée du bois :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré en date du 12 avril 2023 sur le rachat anticipé du portage financier à l'EPFL pour la création du lotissement l'Orée du bois.

L'offre dont nous soumet la SATEL est un acompte de 6€/m² soit au total 509 616€ pour une surface totale de 84 936 m² qui se décompose de la manière suivante :

-lieudit « Cos », cadastré section B n°276 et 686 pour une contenance de 16 612m²

-lieudit « Cos », cadastré section B n°275 pour une contenance de 2 420 m²

-lieudit « Les Mines », cadastré section B n°680, 682 et 684 pour une contenance de 65 904 m²

L'échéance du rachat est prévue pour septembre 2023.

3°/ Attribution du contrat de concession pour l'aménagement du Lotissement « l'Orée du bois » :

L'appel à candidatures concernant l'attribution du contrat de concession pour l'aménagement du lotissement l'Orée du bois, a été publié au BOAMP, et sur la plateforme marchespublics.landespublic.org le 03 mai 2023. Les dates et heure limites de réception des candidatures ont été fixées au 02 juin à 12h30.

Le Maire présente les résultats de dépôt des candidatures :

-1 : SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT DES LANDES

-2 : NEGOCIM mais hors délai

Après l'analyse de la commission d'aménagement du 05 juin 2023 ayant pour objet l'examen des candidatures pour la concession d'aménagement du lotissement « L'Orée du bois ». Un seul pli a été déposé avant la date et heure limites et retenu par la commission.

Le conseil municipal accepte la candidature et décide d'attribuer la concession d'aménagement à la SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT DES LANDES (SATEL), 24 bd Saint Vincent de Paul, 40994 SAINT-PAUL-LES DAX, pour l'aménagement du Lotissement l'Orée du bois à vocation d'habitat sur le territoire de la commune de LALUQUE.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le traité de concession d'aménagement et l'ensemble de ses annexes, pour une durée de 6 ans qui pourra être prorogé en cas d'inachèvement de l'opération par avenant de prorogation exécutoire.

4°/ Budget commune :

4.1. Délibération DM n°1

Elle concerne la régularisation du budget primitif.

Monsieur le Maire propose de réaliser les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 1802 : Instal.géné.,agencements,	6 558,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	8 898,00
2183 (21) - 9403 : Matériel de bureau et ma	2 340,00		
	8 898,00		8 898,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	8 898,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-7 500,00		
615232 (011) : Réseaux	-2 054,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	656,00		
	0,00		
Total Dépenses	8 898,00	Total Recettes	8 898,00

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1.

4.2. Admission en non-valeur

Le Maire présente à l'assemblée une proposition d'admission en non-valeur, pour un montant total de **655.96€**.

Le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur.

5°/ Attribution du logement de la Fontaine :

Monsieur le Maire présente les dossiers des 12 candidatures déposés pour l'attribution de l'appartement n° 18 avenue de la fontaine.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement à compter du 24 juin 2023. Le montant du loyer est fixé à 300€, auquel il faut ajouter le versement d'un dépôt de garantie de 300€. Il est décidé de retenir 3 dossiers :

1-Madame JOLLY Manon

2-Monsieur FARGUES Jean-Charles

3-Monsieur GANTCH Anthony

6°/ Informations et questions diverses :

6.1. Fêtes locales : date du 15 au 18 juin 2023.

La réception est programmée au vendredi 16 juin à 19h30 en mairie.

6.2. Cérémonie du 18 juin à 17H au Monument aux morts.

6.3. Information réunion publique à 20H, lundi 12 juin 2023 à Morcenx la Nouvelle (Salle Centre Jean Jaurès) sur le projet de la Ligne à grande Vitesse du Grand-Sud-Ouest, et les transports dans les Landes.

6.4. Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ au 01^{er} octobre de Sabrina LESPIAU qui sera mutée sur la communauté de communes de Côte Landes Nature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

le Maire,

la secrétaire de séance,